0.a. Objectif

Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

0.b. Cible

Cible 2.a : Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

0.c. Indicateur

Indicateur 2.a.1: Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

0.d. Série

Série primaire : Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

Série complémentaire : Part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB (%)

Série complémentaire : Part de l'agriculture dans les dépenses publiques (%)

0.e. Mise à jour des métadonnées

2022-03-31

0.f. Indicateurs connexes

Les indicateurs 17.1.1 et 17.1.2 s'appliquent également à la méthodologie des SFP du FMI.

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

1.a. Organisation

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

2.a. Définition et concepts

Définition:

L'Indice d'orientation agricole (IOA) des dépenses publiques est défini comme la part de l'agriculture dans les dépenses publiques, divisée par la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB),

l'agriculture désignant le secteur de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de la chasse. La mesure est un indice exempt de devise, calculé comme le rapport entre ces deux parts. Les gouvernements nationaux sont tenus de calculer les dépenses publiques selon les statistiques de finances publiques (SFP) et la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP), et la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB selon le système de comptabilité nationale (SCN).

Concepts:

L'agriculture désigne le secteur de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de la chasse, ou la division A de la Classification internationale type par industrie (CITI) Rév. 4 (égale à la division A+B de la CITI Rév. 3.2).

Les dépenses publiques comprennent toutes les dépenses et acquisitions d'actifs non financiers associés au soutien d'un secteur en particulier, tel que défini dans le Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) 2014 élaboré par le Fonds monétaire international (FMI).

Les dépenses publiques sont classées selon la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP), une classification élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et publiée par la Division statistique des Nations Unies (DSNU).

La valeur ajoutée agricole et le PIB sont basés sur le système de comptabilité nationale (SCN).

2.b. Unité de mesure

Indice

Consulter la section 4.c. Méthode de calcul, ci-dessous.

2.c. Classifications

La Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) est une classification détaillée des fonctions, ou objectifs socio-économiques, que les unités des administrations publiques visent à atteindre par le biais de divers types de dépenses. Les fonctions sont classées selon un schéma à trois niveaux, conforme à la Classification internationale type des industries de toutes les activités économiques (CITI), Rév.4. En particulier, le schéma comprend :

- 1. 10 catégories de premier niveau, ou à deux chiffres, appelées divisions, y compris les catégories Affaires économiques (04) et Protection de l'environnement (05);
- 2. au sein de chaque division, 2 catégories ou plus à trois chiffres, appelées groupes, comme l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (042) et la protection de la biodiversité et des paysages (054); et
- 3. au sein de chaque groupe, une ou plusieurs catégories à quatre chiffres, appelées classes, telles que Agriculture (0421), Foresterie (0422) et Pêche et chasse (0423), ainsi que la recherche et le développement connexes (0482), couvrant l'administration et le fonctionnement des organismes gouvernementaux engagés dans la recherche appliquée et le développement expérimental liés au secteur, y compris ceux entrepris par des organismes non gouvernementaux, tels que les instituts de recherche et les universités financés par des subventions et des subventions gouvernementales.

Le questionnaire du Fonds monétaire international (FMI) sur les statistiques de finances publiques (SFP) recueille des données annuelles sur les deux premiers niveaux (divisions et groupes). Le questionnaire de la FAO vise à recueillir des informations sur les classes, ainsi qu'une ventilation des dépenses connexes en dépenses récurrentes et en dépenses en capital. Les trois niveaux de classification et le contenu de chaque classe sont décrits dans le MSFP 2014, accessible à l'adresse

https://www.imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/GFSM_2014_FRE.pdf.

La classification géographique FAOSTAT est utilisée pour agréger les indicateurs entre les groupes de pays (https://www.fao.org/faostat/fr/#definitions).

3.a. Sources de données

Les données sur les dépenses publiques sont recueillies auprès des pays au moyen d'un questionnaire annuel administré par la FAO. Ces données ne sont pas affectées par une erreur d'échantillonnage, étant donné que les pays compilent généralement les questionnaires administrés par la FAO sur la base de leurs systèmes financiers et comptables, en utilisant des informations administratives sur les dépenses publiques en fonction de la disponibilité et de l'exhaustivité des données sources. Pour certains pays qui ne communiquent pas directement de données à la FAO, les principaux agrégats de dépenses nécessaires au calcul de l'indicateur 2.a.1 sont obtenus soit à partir de la base de données SFP du FMI, soit auprès d'autres organisations régionales, soit à partir des sites Web officiels des gouvernements nationaux.

Les données sur la valeur ajoutée et le PIB de l'agriculture proviennent de la Division de la statistique des Nations Unies, qui fournit des estimations des comptes nationaux pour 220 pays et territoires.

3.b. Méthode de collecte des données

Les données pour le dénominateur sont recueillies chaque année auprès des pays à l'aide du questionnaire de la FAO sur les dépenses publiques en agriculture (DPA), élaboré en collaboration avec le FMI. Pour les pays dont les informations sont manquantes, les données sont complétées par des données recueillies par le FMI ou par les organisations régionales ou publiées sur les sites Web officiels des gouvernements nationaux. Les homologues officiels au niveau national sont, selon le pays, le bureau national de statistique, le ministère des finances (ou une autre agence centrale de planification) ou le ministère de l'agriculture. La validation et la consultation ont été menées par le biais de diverses commissions et comités de la FAO, notamment ses deux commissions de statistiques agricoles en Afrique et en Asie et Pacifique, son Comité des statistiques de l'agriculture et de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes, et son Comité de l'agriculture.

3.c. Calendrier de collecte des données

La collecte des données pour l'année de référence t-1 sur les dépenses publiques en agriculture (DPA) commencera en mars-avril de l'année t. En raison du temps nécessaire pour recueillir, compiler et publier les données nationales, certains pays seront peut-être en retard pour fournir des données ponctuelles.

3.d. Calendrier de diffusion des données

Comme les données de la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) sont en grande partie compilées annuellement, cet indicateur est publié chaque année en mars, couvrant les données jusqu'à l'année de référence t-2 (pour les pays pour lesquels la collecte, la compilation et la diffusion des données sont plus opportunes).

3.e. Fournisseurs de données

Ministère des finances, agence centrale de planification, banques centrales, bureau national de statistique et/ou ministère de l'agriculture.

3.f. Compilateurs des données

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

3.g. Mandat institutionnel

L'article I de la Constitution de la FAO exige que l'Organisation « rassemble, analyse, interprète et distribue des renseignements relatifs à la nutrition, l'alimentation et l'agriculture » (https://www.fao.org/publications/card/fr/c/X5584FR). Les pays membres ont réaffirmé ce mandat en 2000.

Page: 3 of 14

Dans le cadre du programme de travail statistique de la FAO, les pays membres ont approuvé le développement d'un domaine des statistiques d'investissement, y compris les travaux en cours sur les dépenses publiques consacrées à l'agriculture, lors des réunions de trois organismes statutaires : la Commission Asie-Pacifique des statistiques agricoles (APCAS) tenue au Vietnam en février 2014; la Commission africaine des statistiques agricoles (AFCAS) qui s'est tenue au Maroc en décembre 2013; et le groupe de travail de l'IICA sur les statistiques de l'agriculture et de l'élevage pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenu à Trinité-et-Tobago en juin 2013.

4.a. Justification

Un indice d'orientation agricole (IOA) supérieur à 1 reflète une orientation plus élevée vers le secteur agricole, qui reçoit une part plus élevée des dépenses publiques par rapport à sa contribution à la valeur ajoutée économique. Un IOA inférieur à 1 reflète une orientation plus faible vers l'agriculture, tandis qu'un IOA égal à 1 reflète la neutralité dans l'orientation d'un gouvernement vers le secteur agricole.

Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture comprennent les dépenses consacrées aux politiques et aux programmes sectoriels; l'amélioration du sol et le contrôle de la dégradation des sols; l'irrigation et les réservoirs à usage agricole; la gestion de la santé animale, la recherche sur le bétail et la formation en élevage; la recherche biologique marine / d'eau douce; le boisement et d'autres projets forestiers; etc.

Les dépenses consacrées à ces activités agricoles contribuent à accroître l'efficacité du secteur, la productivité et la croissance des revenus en augmentant le capital physique ou humain et/ou en réduisant les contraintes budgétaires intertemporelles.

Toutefois, le secteur privé sous-investit généralement dans ces activités en raison de la présence d'une défaillance du marché (p. ex. la bonne nature de la recherche et du développement dans le secteur public, les externalités positives liées à l'amélioration des conditions du sol et de l'eau; le manque d'accès au crédit concurrentiel en raison de l'information asymétrique entre les producteurs et les institutions financières, etc.). De même, le risque élevé auquel sont confrontés les producteurs agricoles, en particulier les petits exploitants incapables de se protéger contre les risques, exige souvent l'intervention du gouvernement en termes de redistribution des revenus pour soutenir les petits exploitants en détresse à la suite de mauvaises récoltes et de pertes de bétail causées par les ravageurs, les sécheresses, les inondations, les défaillances d'infrastructures ou les changements de prix importants.

Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture sont essentielles pour remédier à ces défaillances du marché et au besoin périodique de redistribution des revenus. Cela conduit à plusieurs indicateurs potentiels pour les objectifs de développement durable, notamment: a) le niveau des dépenses publiques en agriculture (DPA); b) la part de l'agriculture dans les dépenses publiques, et c) l'IOA des dépenses publiques.

Un indicateur qui mesure les niveaux de DPA ne tient pas compte de la taille d'une économie. Si deux pays, A et B, ont le même niveau de DPA, et la même contribution agricole au PIB, mais que l'économie du pays A est 10 fois celle du pays B, fixer les mêmes niveaux cibles pour le DPA ne tient pas compte de la taille économique.

Un indicateur qui mesure la part de l'agriculture dans les dépenses publiques ne tient pas compte des contributions relatives du secteur agricole au PIB d'un pays. Prenons deux pays de la même taille économique, C et D, où l'agriculture contribue 2 % au PIB de C, et 10 % au PIB du pays D. Si les dépenses publiques totales étaient égales dans les deux pays, C ferait l'expérience d'un investissement relatif plus important dans l'agriculture que D. Si les dépenses publiques totales différaient, le résultat pourrait être amplifié ou dilué.

L'indice IOA tient compte de la taille économique d'un pays, de la contribution de l'agriculture au PIB et du montant total des dépenses publiques. Bien que l'indicateur ne permette pas l'établissement d'une cible universelle et réalisable, il est utile d'interpréter l'IOA en combinaison avec son numérateur et son dénominateur séparément, soit: la part de l'agriculture dans les dépenses publiques et la part de la valeur ajoutée du PIB dans l'agriculture.

4.b. Commentaires et limites

Comme le numérateur de ces données est basé sur des systèmes financiers et comptables et des sources administratives, il n'y a pas d'intervalle de confiance ou d'erreur type associés aux données sur les dépenses

publiques. Pour le dénominateur, les données des comptes nationaux ne fournissent généralement aucune information sur l'erreur type ou l'intervalle de confiance.

La principale limite de cet indicateur est que les dépenses consolidées des administrations publiques, la meilleure mesure pour les comparaisons entre pays, ne sont pas disponibles pour tous les pays déclarants. Alors que la plupart des économies avancées et de nombreuses économies de marché émergentes déclarent ces données, de nombreuses économies plus petites et/ou à faible revenu n'ont pas d'interventions budgétaires significatives dans l'agriculture aux niveaux de l'état/provincial et local/municipal; ou ne disposent pas de données sources suffisantes pour établir des estimations significatives des administrations publiques pour chaque sous-secteur. Étant donné que dans plusieurs pays, des interventions importantes dans le domaine de l'agriculture sont mises en œuvre par les gouvernements infranationaux, l'indicateur 2.a.1 est calculé en utilisant le niveau de gouvernement le plus élevé disponible pour le pays déclarant. Pour certains pays, comme l'Inde, où le secteur des administrations publiques est défini à des fins de politique budgétaire comme l'administration centrale budgétaire et l'administration publique des États, l'indicateur en tiendra compte.

L'annexe I énumère les pays déclarants, leur code M49, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles et le niveau de gouvernement pour lequel des données ont été déclarées. La notation du niveau de gouvernement utilisée est la suivante : GG : Gouvernement général consolidé; CG : Gouvernement central consolidé (à l'exclusion des caisses de sécurité sociale); CGI : Gouvernement central consolidé (y compris les caisses de sécurité sociale); BA : Gouvernement central budgétaire.

4.c. Méthode de calcul

```
IOA = rac{Part\ agriculture\ dans\ dépenses\ publiques}{Part\ valeur\ ajoutée\ agriculture\ dans\ PIB}
```

où:

Part agriculture dans dépenses publiques

$$=rac{ extit{D\'epenses publiques en agriculture}}{ extit{D\'epenses publiques totales}} imes 100$$

L'agriculture désigne la catégorie 042 da la CFAP (agriculture, foresterie, pêche et chasse); et

Part valeur ajoutée agriculture dans PIB

$$= rac{Valeur\ ajout\'{e}e\ agriculture}{PIB} imes 100$$

L'agriculture désigne la division A de la CITI Rév. 4 (agriculture, foresterie, pêche et chasse) qui est égale à la division A+B de la CITI Rév. 3.2.

4.d. Validation

On invite les pays à valider et à mettre à jour les données historiques qui pré-remplissent leur questionnaire. La FAO valide les données par rapport aux séries historiques, ainsi que les données soumises au FMI et à des organisations régionales et à partir des sites Web des pays.

4.e. Ajustements

La FAO ne révise les données que lorsque des révisions historiques ou des données historiques manquantes sont fournies par les pays, par le FMI ou par des organisations régionales ou lorsqu'elles sont disponibles sur les sites Web des autorités nationales. Par exemple, des questionnaires préremplis sont envoyés avec les données déclarées pour t-2 à t-5, qu'on demande aux pays d'examiner et réviser si nécessaire et, dans la mesure du possible, de remplir les informations manquantes. La conversion des valeurs en millions se fait également.

Page: 5 of 14

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional

Au niveau national:

Les valeurs manquantes des dépenses publiques en agriculture ont été imputées avec des prévisions des tendances du PIB et des moyennes mobiles de 3 à 5 ans de la part de l'agricultre dans les dépenses publiques. Les prévisions sont utilisées pour calculer les agrégats régionaux et mondiaux, mais ne sont pas présentées au niveau national.

Aux niveaux régional et mondial :

Les agrégats régionaux et mondiaux étaient basés sur un mélange de données directement déclarées par les pays (à la FAO ou au FMI) et de prévisions de valeurs manquantes. Pour la période de séries chronologiques, les agrégats régionaux et mondiaux sont calculés sur la base des données déclarées par les pays et des interpolations des valeurs manquantes.

4.g. Agrégations régionales

Les estimations mondiales et régionales sont compilées en additionnant d'abord séparément les quatre composantes individuelles de l'indice, soit : les dépenses publiques en agriculture, les dépenses publiques totales, la valeur ajoutée de l'agriculture et le PIB. Celles-ci sont ajoutées uniquement pour les pays d'une région (ou du monde) pour lesquels toutes les composantes sont disponibles, et l'indice est ensuite calculé pour cette région plus vaste.

4.h. Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national

Les pays sont priés de se référer au Manuel de statistiques de finances publiques du FMI (MSFP 2014), en particulier le chapitre 6 - Annexe : Classification des fonctions des administrations publiques et le chapitre 2 Unités et secteurs institutionnels, disponibles à l'adresse https://www.imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/GFSM 2014 FRE.pdf.

4.i. Gestion de la qualité

Des comparaisons des principaux agrégats déclarés dans les questionnaires des DPA de la FAO et des SFP du FMI sont effectuées périodiquement afin d'assurer la cohérence.

4.j. Assurance de la qualité

Le Cadre d'assurance de qualité des statistiques de la FAO est disponible (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.fao.org/docrep/019/i3664e/i3664e.pdf

4.k. Évaluation de la qualité

La qualité des données peut varier considérablement d'un pays à l'autre, car tous n'appliquent pas la classification CFAP. Dans de tels cas, la FAO cherche à valider les agrégats déclarés par rapport aux données fiscales publiées sur les sites Web des autorités nationales. Depuis 2012, la Division des statistiques de la FAO remplit également un questionnaire annuel détaillé sur les dépenses publiques pour l'agriculture qui est pré-rempli avec les principaux agrégats clés signalés au FMI ou identifiés par la FAO. Lorsque les détails déclarés divergent

considérablement des agrégats pré-remplis, des requêtes sont envoyées aux homologues nationaux, afin de garantir la qualité méthodologique, l'objectivité et la fiabilité des données soumises par les pays.

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données :

Les données sont déclarées pour le plus haut niveau de gouvernement disponible (gouvernement général consolidé, gouvernement central consolidé ou gouvernement cantral budgétaire) et sont disponibles pour environ 100 pays sur une base régulière. Dans certains cas (par exemple, l'Inde et le Pakistan), les données peuvent refléter le secteur des administrations publiques conformément à la norme nationale, c'est-à-dire le gouvernement central budgétaire combiné avec le gouvernement de l'État.

Séries chronologiques :

À partir de 2001

Désagrégation:

Comme cet indicateur est basé sur les données des comptes nationaux et sur les dépenses publiques totales, il ne permet pas la désagrégation selon les caractéristiques démographiques ou géographiques. Toutefois, lorsque les pays déclarent des données sur les dépenses pour les administrations publiques consolidées et leurs sous-secteurs, une ventilation par niveau d'administration publique est possible.

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources des divergences :

Lorsque des erreurs de compilation dans le pays sont identifiées et que la FAO a modifié les données de dépenses publiques déclarées par les pays, ou lorsque des erreurs sont constatées lors de la comparaison avec les données du FMI sur les SFP de la CFAP ou les données fiscales publiées sur les sites Web des autorités nationales après interrogation des répondants nationaux, il peut y avoir une certaine différence entre les données déclarées par la FAO et les chiffres nationaux non révisés.

7. Références et documentation

URL:

https://www.fao.org/home/fr

Références:

- Dépenses publiques en agriculture de FAOSTAT https://www.fao.org/faostat/fr/#data/IG;
- Manuel de statistiques de finances publiques 2014 du FMI https://www.imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/GFSM_2014_FRE.pdf.

Métadonnées de l'indicateur 2.a.1 ANNEXE I : Plus haut niveau de gouvernement disponible - dernière mise à jour le 1er mars 2022

Dernière année	Code M49	Région	Niveau de gouvernement	Dernière année	Code M49	Région	Niveau de gouvernement
2017	4	Afghanistan	GG	2020	214	République dominicaine	BA

Page: 7 of 14

İ	I	İ	l	l	Ì	İ	
2020	8	Albanie	GG	2020	218	Équateur	BA
2018	12	Algérie	BA	2020	818	Égypte	GG
2020	24	Angola	GG	2020	222	Salvador	GG
2020	28	Antigua et Barbuda	GG	2020	226	Guinée équatoriale	BA
2020	32	Argentine	CG	2019	233	Estonie	GG
2020	51	Arménie	GG	2018	748	Eswatini	BA
2020	36	Australie	GG	2019	231	Éthiopie	BA
2019	40	Autriche	GG	2020	242	Fidji	BA
2020	31	Azerbaïdjan	GG	2019	246	Finlande	GG
2020	44	Bahamas	BA	2019	250	France	GG
2019	48	Bahreïn	BA	2020	270	Gambie	BA
2016	50	Bangladesh	BA	2020	268	Géorgie	GG
2005	52	Barbades	BA	2020	276	Allemagne	GG
2019	112	Biélorussie	GG	2019	288	Ghana	BA
2019	56	Belgique	GG	2019	300	Grèce	GG

2020	84	Bélize	CG	2020	308	Grenade	GG
2020	204	Bénin	BA	2020	320	Guatemala	GG
2020	64	Bhoutan	BA	2019	324	Guinée	ВА
2014	68	Bolivie (État plurinational de)	GG	2017	624	Guinée- Bissau	ВА
2020	72	Botswana	GG	2020	328	Guyane	ВА
2020	76	Brésil	GG	2020	340	Honduras	вА
2020	100	Bulgarie	GG	2019	348	Hongrie	GG
2019	854	Burkina Faso	BA	2019	352	Islande	GG
2019	108	Burundi	BA	2019	356	Inde	GG
2020	132	Cap-Vert	CG	2020	360	Indonésie	GG
2019	124	Canada	GG	2009	364	Iran (République islamique de l')	CG
2020	140	République centrafricaine	BA	2019	372	Irlande	GG
2020	152	Chili	GG	2020	376	Israël	GG
2019	156	Chine	GG	2019	380	Italie	GG

2019	344	Chine, RAS de Hong Kong	GG	2020	388	Jamaïque	CG
2019	170	Colombie	GG	2019	392	Japon	GG
2018	178	Congo	BA	2019	400	Jordanie	BA
2019	184	Îles Cook	GG	2019	398	Kazakhstan	GG
2020	188	Costa Rica	GG	2020	404	Kenya	ВА
2019	384	Côte d'Ivoire	BA	2020	412	Kosovo (Serbie)	GG
2019	191	Croatie	GG	2020	414	Koweït	GG
2019	192	Cuba	CG	2020	417	Kyrgyzstan	GG
2019	196	Chypre	GG	2019	418	Laos (République démocratique populaire lao)	GG
2020	203	Tchéquie	GG	2019	428	Lettonie	GG
2020	180	Rép. démocratique du Congo	BA	2020	422	Liban	BA
2020	208	Danemark	GG	2020	426	Lesotho	BA
2019	212	Dominique	CG	2020	430	Libérie	BA
Dernière	Code	Région	Niveau de	Dernière	Code	Région	Niveau de

Page: 10 of 14

année	M49		gouvernement	année	M49		gouvernement
2019	440	Lithuanie	GG	2020	662	Sainte-Lucie	BA
2020	442	Luxembourg	GG	2020	670	Saint- Vincent-et- les- Grenadines	BA
2019	450	Madagascar	BA	2020	882	Samoa	BA
2019	454	Malawi	BA	2019	678	Sao Tomé- et-Principe	ВА
2020	458	Malaysie	BA	2019	682	Arabie saoudite	BA
2018	462	Maldives	CG	2020	686	Sénégal	BA
2019	466	Mali	BA	2020	688	Serbie	GG
2019	470	Malte	GG	2020	690	Seychelles	GG
2018	584	Îles Marshall	BA	2020	694	Sierra Leone	BA
2019	478	Mauritanie	BA	2020	702	Singapour	GG
2020	480	Maurice	GG	2019	703	Slovaquie	GG
2020	484	Mexique	CG	2019	705	Slovénie	GG
2019	583	Micronésie (États fédérés de)	BA	2020	90	Îles Solomon	BA

Page: 11 of 14

2020	496	Mongolie	GG	2019	706	Somalie	CG
2015	499	Monténégro	BA	2019	710	Afrique du Sud	GG
2020	504	Maroc	BA	2020	728	Soudan du Sud	GG
2020	508	Mozambique	BA	2020	724	Espagne	GG
2019	104	Myanmar	GG	2019	144	Sri Lanka	BA
2020	516	Namibie	BA	2019	275	État de Palestine	CG
2020	524	Népal	BA	2018	729	Soudan	CG
2020	528	Pays-Bas	GG	2020	740	Suriname	BA
2020	554	Nouvelle- Zélande	GG	2019	752	Suède	GG
2020	558	Nicaragua	CG	2019	756	Suisse	GG
2019	562	Niger	BA	2019	762	Tajikistan	GG
2019	566	Nigéria	BA	2019	764	Thaïlande	GG
2020	807	Macédoine du Nord	GG	2019	626	Timor oriental	BA
2020	578	Norvège	GG	2018	768	Togo	GG
2019	512	Oman	GG	2020	780	Trinité-et-	CG

Page: 12 of 14

						Tobago	
2020	586	Pakistan	GG	2017	788	Tunisie	ВА
2018	585	Palaos	BA	2020	792	Turquie	GG
2018	591	Panama	BA	2019	800	Ouganda	GG
2019	598	Papouasie- Nouvelle- Guinée	BA	2020	804	Ukraine	GG
2020	600	Paraguay	GG	2020	784	Émirats arabes unis	BA
2020	604	Pérou	GG	2019	826	Royaume- Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	GG
2020	608	Philippines	BA	2020	834	République unie de Tanzanie	BA
2019	616	Pologne	GG	2020	840	États-Unis d'Amérique	GG
2019	620	Portugal	GG	2020	858	Uruguay	CG
2005	634	Qatar	BA	2019	860	Uzbekistan	GG
2019	410	République de la Corée	CG	2019	548	Vanuatu	BA
2020	498	République de Moldavie	GG	2014	862	Venezuela (République	CG

Page: 13 of 14

						bolivarienne du)	
2019	642	Roumanie	GG	2020	704	Vietnam	GG
2020	643	Fédération de Russie	GG	2014	887	Yémen	GG
2020	646	Rwanda	GG	2020	894	Zambie	BA
2019	659	Saint-Kitts- et-Nevis	CG	2020	716	Zimbabwé	BA